Image not found or type unknown

Garde d'enfant et convention de pacs

Par **happygirl9741**, le **11/04/2009** à **10:58**

Bonjour,
mon ex-compagnon et moi étions pacsé ,avec une convention spécifiant que notre fils de 4 ans resterait au domicile de la mère avec un droit de visite illimité pour le père ,ainsi que le montant de la pension alimentaire .Quelle est la valeur juridique de ce document ,le juge respecte t-il cette convention de pacs?
merci d'avance pour votre réponse

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés